

Les traités européens, cela pourrait se contourner...

Chacun peut y voir ce qui l'arrange pourvu qu'il sache bien le lire, l'interpréter et motiver ses décisions de politique intérieure.

Tous les politicards de l'Hexagone qui vous assènent qu'on est liés par l'Union sont des paresseux qui ne cherchent pas la faille. Ou des défaitistes. Ou les deux.

Prenons le cas des musulmans.

Toute l'Europe depuis plusieurs années est à feu et à sang pour une raison simple : les attaques aux personnes perpétrées par des musulmans. Les incidents se multiplient de manière exponentielle comme les pandémies virales. Certains avancent que tous les musulmans ne sont pas des terroristes et la réponse invariable qui est faite est que la plupart des terroristes sont des musulmans.

Le principe de précaution devrait donc prévaloir, comme en matière d'écologie ou de santé publique, l'islam interdit et les musulmans qui refuseraient d'apostasier expulsés du continent : les pays européens ont bien suspendu le vaccin d'AstraZeneca pour quelques cas litigieux sur plusieurs dizaines de millions de vaccinations sans effets secondaires notables, il devrait donc en aller de même avec les musulmans.

Normalement ce sont les valeurs de l'UE qui devraient prévaloir.

Selon l'article 3 du Traité – alinéa 1 « L'Union a pour but de promouvoir la paix, ses valeurs et le bien-être de ses peuples », et selon l'alinéa 2 « L'Union offre à ses citoyens un espace de liberté, de sécurité et de justice sans frontières intérieures... ».

Paix et sécurité sont donc deux valeurs cardinales mises en

avant par l'Union, préalables indispensables au bien-être général ; pourtant celle-ci islamise tout notre continent, introduisant des valeurs d'incitation à la haine, d'inégalité hommes/femmes et d'appel au meurtre des non musulmans, autant de nauséabonderies musulmanes qui n'ont jamais été inscrites dans l'accord de Lisbonne.

En obligeant les ressortissants européens à supporter des valeurs d'égorgeement et de décapitation non stipulées dans le texte signé par les pays membres, l'Union trahit donc toute seule le traité qu'elle entend faire respecter par ailleurs.

Il serait facile pour un État membre d'instruire un énorme dossier à charge qui conclurait que le traité de l'Union est bafoué tous les jours par les eurodéputés, la Commission et toutes les instances européennes.

Le traité aurait vécu puisque ceux qui sont censés l'incarner le tiennent pour inexistant.

Pourquoi la France, et aucun politicien français, n'est capable de porter le fer dans la plaie pour faire le procès complet de l'Union, soulever la caducité de fait et de droit du Traité européen puisque les valeurs qui y sont proclamées ne sont plus respectées pour enfin reprendre sa souveraineté de droit ?

C'est soit de la paresse, soit de l'inconséquence, soit de la trahison de la part de ceux qui font toujours valoir des impossibilités supérieures qui n'existent pas puisque non fondées à l'analyse un peu sérieuse du Traité et de la manière dont ce dernier est traité par ceux de Bruxelles qui devraient être les premiers à le révéler.

La France meurt d'être dirigée par des gens sans imagination qui ne savent que recycler de vieilles lunes qui ont déjà échoué.

Sans aller jusqu'au torpillage du traité, pourquoi aucun politicien français n'est capable d'imaginer son utilisation et surtout l'utilisation des valeurs qui y sont proclamées pour mener sa propre sécurité intérieure ?

Ici aussi nous serions à l'aise.

Le titre V du traité définit les prérogatives de l'Union concernant « l'espace de liberté, de sécurité et de justice » que constitue l'ensemble territorial des États membres et dans lequel elle est chargée d'œuvrer « pour assurer un niveau élevé de sécurité par des mesures de prévention de la criminalité, du racisme et de la xénophobie... » (article 67, alinéa 3).

Le Coran, la charia et les hadiths ne sont que des écrits de criminalité, de racisme et de xénophobie puisqu'un appel constant et perpétuel à exterminer tout ce qui n'est pas musulman, or l'Union favorise l'islamisation du continent en contradiction frontale avec les valeurs de l'article 2 du traité. On verse donc également cette pièce dans le dossier accusatoire qui permettrait de déclarer caduc de facto et de jure le Traité européen.

Mais la trahison du traité, tant par les eurodéputés que par les membres de la Commission européenne, n'interdit pas à un État membre de faire ce qu'il veut sur son sol, puisque l'article 72 du titre V stipule que « Le présent titre ne porte pas atteinte à l'exercice des responsabilités qui incombent aux États membres pour le maintien de l'ordre public et la sauvegarde de la sécurité intérieure ».

Ainsi chaque État membre peut, s'il l'estime nécessaire à sa sécurité intérieure, prendre la responsabilité d'interdire l'islam dans son espace de gestion.

Pourquoi aucun politicien français n'est seulement capable d'envisager cette mesure que l'Union ne pourrait pas contester puisqu'il s'agirait de respecter triplement le traité :

1) interdire la criminalité, la xénophobie et le racisme musulman sur le sol d'un État membre,

2) respecter pleinement les valeurs de l'Union telles que listées à l'article 2 : « L'Union est fondée sur les valeurs

de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Ces valeurs sont communes aux États membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes »,

3) Assurer un haut niveau de sécurité aux ressortissants européens en limitant les risques de passage à l'acte ?

Concernant la politique générale d'immigration, d'asile et le contrôle des frontières avec les pays tiers à l'Europe, celle-ci incombe à l'Union qui en principe doit « assurer le contrôle des personnes et la surveillance efficace du franchissement des frontières extérieures » (article 77 alinéa b).

Ici aussi on retiendra à charge contre Bruxelles que le traité n'est absolument pas respecté compte tenu des dizaines de milliers d'immigrés clandestins qui pénètrent tous les ans en France, mettant en péril sa cohésion sociale, économique, budgétaire et culturelle.

Pour ce seul motif la France serait en droit de rétablir ses frontières intérieures à l'Union puisque l'Europe ne met pas en œuvre ce qui a été signé.

Nous venons de voir, et la liste ne serait pas exhaustive pour qui prendrait le temps de mettre en parallèle les termes du traité et la réalité de son application, que l'Union dans les faits n'existe pas quant aux valeurs et aux principes qui sont régulièrement mis en avant par ceux qui veulent se parer de moralité et s'imaginent volontiers dans le camp du bien alors qu'ils campent plutôt dans le camp qui bâtit l'enfer des autres.

Seuls fonctionnent convenablement les volets économiques et financiers de l'accord (libre circulation des biens, des services et du pognon, voire même trop bien concernant la

libre circulation des personnes dans l'Union puisque les terroristes s'y baladent comme dans un camp de vacances). Un vrai parti politique n'aurait aucun mal avec une petite armée de singes roués revenus-mijotés à la sauce Machiavel pour mettre bas toute la pratique bruxelloise en regard de l'édifice moral du Traité européen pour y substituer le droit interne et faire la loi en France qui n'accepterait que ce qui paraît acceptable à un cartésien des Lumières, tout en laissant intact le volet économique du traité.

Alors je pose la question qui fâche : pourquoi les partis politiques français sont-ils incapables de sélectionner dans leurs rangs les bons singes qui pensent en sortant des cadres normaux étroits où tout est déjà a priori impossible, alors qu'ils devraient s'entourer de chimpanzés capables d'imagination tous azimuts s'ils voulaient vraiment créer l'avenir au lieu de le subir ?

Comme dans ces problématiques d'obligations créées artificiellement concernant les minorités, on a bien dans l'idée qu'il faut absolument aux politiciens français leur quota d'incompétents du neurone pour répondre à quelque principe de non-discrimination.

Mais quand la non-discrimination conduit à une discrimination exclusivement positive envers ceux que la nature ou la naissance sociale n'a pas favorisés jusqu'à justifier ainsi une connerie généralisée, sommes-nous réellement face à une avancée civilisationnelle ??? Je vous le demande...

Dis aussi comme ça, vaut-il mieux être une nation qui se tire vers le bas jusqu'aux dernières places du classement mondial pour donner l'impression à une minorité qu'elle est l'égale de tous, ou une nation qui avance vers le haut quitte à admettre qu'une minorité puisse rester à la traîne, mais que l'on finira par aider quand même ?

Rappelez-vous cette phrase du film « I comme Icare » dont je vous livre le sens général à défaut de la réplique exacte :
Il y a deux sortes de politiciens, ceux qui regardent le monde

et qui se demandent « pourquoi ? », et ceux qui regardent le monde et se disent « pourquoi pas ? ».

Vous les classez dans quelle catégorie, nos franchouillards de la politique ????

Du côté des toujours ahuris-hébétés-impuissants crétinisés à la Déséducation nationale actuelle, ou du côté des imaginatifs créateurs qui osent tout, y compris savoir utiliser avec force de conviction par la logique toutes les ressources d'un traité pour le faire appliquer au rasoir ?

N'est-ce pas en 1968 que les manifestants réclamaient l'imagination au pouvoir ??

Personnellement, j'ai l'impression que bien des Français attendent encore...

Jean d'Acre